

*Propositions pour une amélioration de la qualité  
des informations environnementales, sociétales et sociales  
dans les rapports extra financiers des entreprises*

**Vendredi 25 juin de 9h30 à 13h**

**Salle de presse de la CFDT 4 bd de la Villette Paris 19<sup>ème</sup>**

**(Métro Belleville)**

**Avec la participation de:**

- Patrick PIERRON, Secrétaire national à la CFDT
- Eric CORBEL, Ministère du Développement durable
- Michel CAPRON, professeur des Universités en Sciences de gestion (Université Paris 8)
- Catherine GAUDARD, directrice plaidoyer du CCFD-Terre Solidaire

La France est de nouveau leader européen en terme de reddition des comptes des sociétés cotées. L'article 83 de la loi Grenelle 2, adoptée début mai, élargit à l'ensemble des entreprises, au-delà d'un certain seuil, l'obligation de publication d'informations sur la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leurs activités.

Un décret d'application doit venir fixer les contours de cette obligation. L'enjeu est de taille : améliorer la qualité de l'information produite par les entreprises. Le décret d'application de l'article 116 de la loi NRE avait en effet montré ses limites. Les meilleures pratiques des entreprises déjà soumises à l'obligation de 2001 doivent s'étendre à toutes les sociétés et devenir ainsi la norme.

La rédaction du décret d'application comporte de nombreux enjeux pour aboutir à de réelles avancées. Ces enjeux se cristallisent autour des thèmes suivants:

- La **définition du contenu de la liste des informations** sociales, environnementales et sociétales qui devront figurer dans les rapports des sociétés en cohérence avec les textes européens et internationaux
- L'**élaboration d'une méthodologie** de présentation desdites informations afin que les rapports soient enfin comparables
- La **fixation des différents seuils qui détermineront le champ d'application** de l'obligation de rendre compte
- La **détermination des modalités de vérification des informations** fournies par un organisme tiers indépendant qui devra ensuite délivrer une attestation à partir de l'exercice clos au 31 décembre 2011

**Le Forum citoyen pour la RSE** favorise une expression convergente d'organisations de la société civile : syndicats, ONG, réseaux d'experts, sur la question de la responsabilité sociale des entreprises. <http://forumcitoyenpoumlarse.org>

**Une seule planète** est un réseau animé par le Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID) pour sensibiliser les citoyens et interpeller les décideurs sur les enjeux d'une gestion durable et équitable des ressources naturelles pour le développement de tou(te)s. [www.uneseuleplanete.org](http://www.uneseuleplanete.org)

**Merci de confirmer votre présence à Carole Peychaud**

Tél. 01 44 82 81 86.

[c.peychaud@ccfd.asso.fr](mailto:c.peychaud@ccfd.asso.fr).

Organisé avec le soutien de l'UE et de l'AFD

